

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(27\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Paul Rietsch, 14 novembre 1887](#)

Jean-Baptiste André Godin à Paul Rietsch, 14 novembre 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[14 novembre 1887](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Rietsch, Paul](#)

Lieu de destination68, rue Royale, Saint-Quentin (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur l'exclusion du Famelistère de l'anarchiste Duplaquet. Godin confirme à Rietsch sa lettre de la veille et lui adresse des pièces relatives à l'affaire.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Consultation juridique](#)

Personnes citées

- [Buronfosse \[monsieur\]](#)
- [Duplaquet, Jules](#)
- [Godet \[monsieur\]](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (27)

Collation1 p. (60r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 11/10/2024

Guise Familistère
14 Novembre 87

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous
confirmer ma lettre et
mon envoi d'hier, et
de vous adresser sous
ce pli :

- 1^o Le congé de Duplaquet
exploit Bureauasse;
- 2^o L'exploit introductif
d'instance

— Quant au jugement
rendu par le juge de
paix, le greffier, M.
Gadet, me, paraît-il,

Monsieur Bouche avocat

beaucoup de mauvaise
volonté à le donner,
prétendant avoir 20 jours
pour le faire. Il dit
néanmoins qu'il le
livrera mercredi pro-
chain.

Veuillez agréer,
Monsieur, l'assurance
de toute ma consi-
dération

Godin